

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2017 - 20H30 – COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 31/10/17 - Nombre de conseillers en exercice : 12

Ont été convoqués : Mireille MORNAY - Michel GAILLARD – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR BAYARD Chloé – BAYLE Yves – DUBUJET Christine - HOMBERT Annick - PARMENTIER Thierry - TEIL Isabelle TOURNIER Marc - VARVAT Violaine.

Nombre de conseillers présents : 12

Secrétaire de séance : Isabelle TEIL

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 29 septembre 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Abandon de 2 concessions perpétuelles

Une renonciation sans aucune réserve de l'emplacement G524 de 4 m² a été faite en mairie.

La seule parente éloignée des défunts a déclaré abandonner l'emplacement correspondant à la sépulture, et pour laquelle deux concessions perpétuelles ont été prises le 23/12/1926 sous les n° 5 et 6. Cette renonciation est faite sans aucune réserve. Les monuments peuvent être enlevés dès maintenant du fait de leur état vétuste.

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées sans compensation financière.

3. Délibération budgétaire modificative pour frais acte notarié

Vente terrain Cne Courmangoux/Paul Verne : Frais d'arrêté de la somme de 231 €

Les frais d'acte notarié concernant la vente par les héritiers de M. Paul VERNE de la parcelle ZE 148 de 11a27 au prix de 1500 € a généré 231 € de frais d'acte notariés. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il y a lieu de virer cette somme du compte dépenses imprévues d'investissement au compte 2111 pour le règlement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce virement.

4. Nouvelle proposition d'archivage par le Centre de Gestion

La demande de subvention faite auprès du Conseil départemental pour le classement des archives a été refusée du fait que celui effectué en 2006 et déposé aux archives n'est pas encore classé.

Le Conseil Départemental accepte d'étudier à nouveau notre demande si l'opération de classement intègre également le classement des archives anciennes déposées avec la production d'un inventaire unique de tout notre fonds. Le nouveau devis s'établit à 5625 € subventionné à 45% par le Conseil Départemental, soit un reste à charge pour la commune de 3093.75 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce nouveau devis.

5. Fixation libre des attributions de compensation 2017 des communes intéressées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 15 septembre dernier a validé l'intégration dans l'attribution de compensation, d'éléments relatifs à la compensation du Fonds de

Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales et de la Dotation de Solidarité Communautaire pour les communes des ex communautés de communes de Saint Trivier de Courtes (FPIC), Bresse Dombes Sud Revermont (DSC) et Treffort en Revermont (DSC).

Ne s'agissant pas d'un transfert de charges, seule une fixation libre des montants d'attribution de compensation (AC) selon la méthode d'évaluation dérogatoire peut s'envisager.

Pour cela, le Conseil Communautaire et les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent, en tenant compte du rapport de la CLECT, adopter par délibérations concordantes, les montants « libres » des AC.

Le Conseil de communauté ayant approuvé à la majorité des 2/3 le rapport de la CLECT et la fixation libre des AC lors de sa séance du 30 octobre, chaque commune intéressée doit maintenant délibérer dans les mêmes termes, à la majorité simple, sur les montants libres d'AC en tenant compte de l'évaluation élaborée par la CLECT dans son rapport du 15 septembre.

Le conseil municipal vote favorablement à 11 voix pour et une abstention, sur la fixation libre des AC (3^{ème} étape du processus délibératif), afin de permettre la détermination définitive des AC 2017 lors du Conseil de communauté du 11 décembre 2017 (4^{ème} et dernière étape).

6. Plan de financement pour l'alimentation électrique et téléphonique de la future STEP de Chevignat

Le plan de financement trop élevé pour l'électrification de la future STEP en souterrain ayant été refusé en septembre 2017, un nouveau plan de financement a été réceptionné en aérien de 18500 € dont 7708€ à charge de la commune (au lieu de 28 900 € dont 12 041€ à charge).

A l'unanimité, le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le Maire d'approuver les plans de financement tout en précisant que ces travaux n'auront lieu que si les travaux de la STEP sont confirmés (accord subvention en mars-avril 2018).

7. Point sur les finances à fin octobre 2017

Un point est fait en séance. Les dépenses sont maîtrisées et conformes à ce stade aux prévisions budgétaires.

8. Questions et informations diverses

- Mme le Maire explique que les travaux de déplacement du réseau d'eaux usées à la Courbatière prévus au marché avec la rue du plan d'eau ne s'effectueront pas ; le propriétaire a pu effectuer ses travaux de parking sans endommager la canalisation.
- Le conseil donne son accord à Mme le Maire pour encaisser le chèque de Groupama de 183.61€ faisant suite à un bris de glace sur le tracteur de la commune.
- Madame le Maire expose au conseil que le contrat conclu avec CIGAC via GROUPAMA pour l'assurance du personnel communal sera échu au 31/12/2017. Elle présente la nouvelle proposition de CIGAC soit un taux de 5,70 % dont 0,17% au titre du décès pour les agents CNRACL et à 1,16% pour les agents IRCANTEC pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2020. Le conseil municipal émet un avis favorable et charge Mme le Maire de signer le contrat à intervenir avec CIGAC.

Prochaine réunion du conseil municipal le 8 décembre 2017 à 20 h.